

ANNEXE 3. PAYS CLASSÉS AU BAS DE LA LISTE SUR L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN, NON REPRIS DANS LA LISTE « LDC »

Pour rappel, les étudiants ressortissants d'un pays repris sur la liste suivante, établie conformément à la décision du Conseil d'administration de l'ARES du 14 décembre 2021, sont exemptés des droits d'inscription majorés, mais redevables du minerval.

01. Côte d'Ivoire
02. Zimbabwe
03. Papouasie-Nouvelle-Guinée
04. Cameroun
05. Nigeria
06. Syrie
07. Swaziland
08. Pakistan
09. Kenya
010. Ghana
011. République du Congo – Brazzaville
012. Vanuatu